

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 5130 36  
website: [www. www.au.int](http://www.au.int)

---

SC16112 – 138/12/15/15

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-huitième session ordinaire**

**23-28 janvier 2016**

**Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)**

**EX.CL/941(XXVIII)**

Original : anglais

**RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET  
CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)**

## **RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)**

1. Le Conseil se rappellera que dans notre dernier rapport, nous avons souligné la nécessité de renforcer et de consolider les institutions, en tant que priorité première définie par la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ECOSOCC. En conséquence, notre principale préoccupation, immédiatement après l'inauguration de l'Assemblée, était de mettre en place les structures et les sous-organes de l'ECOSOCC qui contribueront à l'exécution de l'agenda et des programmes de l'ECOSOCC, et d'en assurer le fonctionnement et l'efficacité maximale. C'est à cet effet que l'Assemblée de l'ECOSOCC a élu son Bureau, sa Commission permanente et de vérification des pouvoirs comme structures fonctionnelles de l'Organe, tel que prévu par les Statuts de l'ECOSOCC. Il y a eu dans le même temps, du 27 février au 1er mars 2015, au Caire (Égypte), un séminaire d'orientation des fonctionnaires de ces deux structures pour qu'ils comprennent parfaitement leurs missions et leurs obligations et comment les assumer pleinement. L'Assemblée générale a ensuite adopté le projet de Règlement intérieur pour examen par les organes de décision de l'Union.

### **CONTINUITÉ ET CHANGEMENT DANS L'AGENDA DE L'ECOSOCC : DU RENFORCEMENT DE L'INSTITUTION À LA DETERMINATION DES PROGRAMMES**

2. La priorité accordée au renforcement institutionnel découle de deux considérations majeures. Il y a d'abord, l'histoire récente de la 1<sup>ère</sup> Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC, et en particulier l'avènement de la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale plus de deux ans après l'expiration du mandat de la 1<sup>ère</sup> Assemblée générale. Il y a ensuite, la leçon tirée de cette expérience, enrichie par les conclusions du rapport d'audit de l'ECOSOCC, qui a souligné la nécessité pour les membres de l'ECOSOCC d'être pleinement conscients de leurs rôles et responsabilités, et pour son leadership politique d'être guidé par l'éthique de la responsabilité publique.

3. Au cours de la période considérée, les activités de l'ECOSOCC ont été caractérisées par la continuité et le changement. La continuité implique que le processus de consolidation et de renouveau de l'ECOSOCC, en tant qu'institution dynamique de l'Union africaine, s'est poursuivi de façon soutenue. Le changement a surtout été un changement de centre de gravité se traduisant par la définition et la réalisation des objectifs et des programmes. La phase de continuité s'est traduite également par la constitution de groupes thématiques et par l'élection des présidents de ces groupes thématiques. De même, le projet de Règlement intérieur de l'ECOSOCC a été examiné et adopté par le Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques, qui s'est réuni du 2 au 13 novembre 2015, à Addis-Abeba. Le Règlement intérieur sera présenté au Conseil exécutif et à la Conférence de l'Union et sera, nous espérons, adopté. En outre, la Commission permanente, en tant qu'organe exécutif de l'ECOSOCC, a décidé que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale sera adapté pour utilisation par les différents sous-organes de l'ECOSOCC jusqu'à ce qu'ils adoptent leurs propres Règlements intérieurs.

4. La Commission permanente de l'ECOSOCC s'est réunie, du 11 au 14 août 2015, à Nairobi (Kenya), pour déterminer le cadre des activités nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda adopté par l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, à sa première session ordinaire tenue au Caire (Égypte), du 27 février au 1er mars 2015.

5. A cette réunion, la Commission permanente de l'ECOSOCC a identifié quatre grandes priorités, à savoir la poursuite du processus électoral, afin d'assurer une représentation efficace de tous les États membres de l'UA, conformément à la Décision du Conseil EX.CL/Dec.869(XXVI) de juin 2015, la constitution de groupes thématiques sectoriels en tant que mécanisme fonctionnel de l'ECOSOCC, conformément à l'article 11 des Statuts de l'ECOSOCC, la mise en place des sections nationales de l'ECOSOCC, et le développement d'une approche axée sur les populations en ce qui concerne les partenariats internationaux de l'Union africaine, conformément au préambule et principes de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

## **ÉLABORATION DE PROGRAMME ET PRIORITÉS EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE**

6. LE Conseil exécutif dans sa Décision EX.CL/Dec.869(XXVI) avait demandé à l'ECOSOCC et à la Commission de « continuer à organiser les élections pour pourvoir les postes vacants à l'Assemblée générale de l'ECOSOCC afin d'assurer la plus large représentation possible des États membres de l'Union au sein de l'ECOSOCC. La Commission de vérification des pouvoirs de l'ECOSOCC qui a conduit ce processus, s'est réunie à Maseru (Lesotho), du 30 juin au 2 juillet 2015, pour arrêter le programme composite pour accomplir cette tâche. Elle a reconnu la nécessité de mobiliser les organisations de la société civile autour de ce processus, et d'émuler l'exemple de CIDO en élaborant un plan pour des missions de sensibilisation pendant la période précédant les élections. Elle a également arrêté un programme de traitement des candidatures ainsi qu'un calendrier électoral pour appuyer le processus. Malheureusement, la Commission de vérification des pouvoirs s'est rendue compte qu'il n'y avait pas de fonds alloués à cette fin dans le budget-programme 2015, et a donc modifié son plan pour que les activités prévues puissent commencer immédiatement après le Sommet de janvier 2016, lorsque le budget sera disponible. Le processus commencera véritablement en février 2015 et devrait s'achever dans un délai de neuf premiers mois.

7. Il est important de noter que le processus de mise en place des groupes thématiques sectoriels a véritablement commencé. L'article 11 des Statuts de l'ECOSOCC reconnaît les groupes thématiques sectoriels comme mécanismes opérationnels clés de l'ECOSOCC pour rapprocher les programmes et politiques de l'Union africaine de ceux des citoyens africains. En dépit de l'importance cruciale des groupes thématiques sectoriels, ni l'Assemblée intérimaire de l'ECOSOCC (2005-2008), ni la 1<sup>ère</sup> Assemblée générale permanente (2008-2012) n'ont été en mesure de les rendre opérationnels. La 2<sup>ème</sup> Assemblée générale était consciente de ce défi et a pris l'initiative d'y remédier. Elle a, à cet effet, mis en place un cadre des activités des

groupes thématiques et a réactivé et rendu opérationnels au cours du deuxième trimestre 2015 les trois premiers groupes thématiques - Affaires politiques, Paix et Sécurité et Genre. Il devait en être de même pour les autres groupes thématiques, l'objectif étant de rendre tous les groupes opérationnels d'ici la fin du mois de décembre 2015. Malheureusement, le processus a été interrompu en raison du programme d'austérité décidé par la Commission de l'UA, ce qui a gelé le financement de l'ECOSOCC et d'autres ressources provenant des contributions des États membres, en réponse à une situation d'urgence.

8. Troisièmement, il convient de rappeler que la campagne de sensibilisation et de motivation qui a abouti à la mise en place de la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ECOSOCC a souligné la nécessité de créer et de consolider les sections nationales de l'ECOSOCC en tant que cadre de responsabilité pour les membres élus et en tant qu'instrument de diffusion de l'information et de mobilisation du soutien aux politiques et programmes de l'UA. C'était la priorité de l'ECOSOCC au cours de la période considérée. Les organes de l'ECOSOCC ont commencé à établir les lignes directrices pour la mise en place des sections nationales, et la constitution des sections nationales intérimaires à Maurice et aux Seychelles a servi à tester les normes des lignes directrices. La finalisation de ces lignes directrices et la mise en place des sections nationales de l'ECOSOCC constitueront une priorité majeure de l'ECOSOCC au cours de l'exercice 2016.

9. Quatrièmement, le processus d'implication effective de la société civile dans les cadres des partenariats internationaux de l'UA a été solidement établi. Dans le cadre du partenariat Afrique-UE, le cadre continental et intercontinental des OSC, sous la direction de l'ECOSOCC, a été réactivé et opérationnalisé pour apporter des contributions au processus de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) ; avec un accent particulier sur la préparation de la plate-forme globale des parties prenantes, du Forum conjoint annuel (JAF) et du Sommet Afrique -UE prévu en novembre 2015, à La Valette (Malte). En dehors de ces cadres spécifiques, l'ECOSOCC a pris des mesures pour relancer, de concert avec les acteurs non étatiques de toutes les régions du monde, le processus de participation de la société civile aux partenariats internationaux de l'UA. Ce processus a quelque peu piétiné ces derniers temps, parce que l'accent est mis de plus en plus sur les relations entre États. Dans ce contexte, sous la direction de son Président, l'ECOSOCC a pris contact avec des acteurs de la société civile en Chine, en Turquie, en Inde, etc., pour souligner l'importance d'inclure la société civile dans le processus et de prendre en compte les vues des citoyens qui sont en dehors des structures gouvernementales dans les initiatives mondiales de développement.

## **LA VOIE À SUIVRE**

10. Après le Sommet, la réalisation du double objectif de financement et de consolidation des institutions de l'ECOSOCC se poursuivra de manière concomitante avec l'exécution de l'Agenda de l'ECOSOCC.

11. Il est important de souligner quelques questions qui sont d'importance cruciale pour la réussite du Programme de l'ECOSOCC. Premièrement, il y a la nécessité pour la Commission de l'Union d'améliorer les processus de coordination des interactions et des relations entre les différents organes. La Commission est le Secrétariat de l'Union et le siège de l'Ordonnateur de l'Union. C'est dire que ses actions ont un impact sur les activités des autres organes. La Commission doit donc en être pleinement consciente parce que nombre des actions et mesures qu'elle a prises à ce jour ne semblent pas aller dans cette direction. Par exemple, la décision d'imposer des mesures d'austérité qui ont gelé des activités de l'ECOSOCC pour le reste de l'année a été prise sans consultation préalable avec les autres organes, y compris l'ECOSOCC. Cependant, cette décision a eu un impact dévastateur sur le programme de travail de l'ECOSOCC. Un processus de consultation régulière au sein de la famille des organes de l'Union est nécessaire à la mise en œuvre efficace de l'Agenda de l'Union. L'ECOSOCC propose qu'une telle consultation soit institutionnalisée et qu'elle ait lieu au moins trois fois par an, avec des sessions d'urgence si nécessaire, comme dans le cas des récentes mesures d'austérité imposées par la Commission de l'UA.

12. De même, je tiens encore une fois à attirer l'attention sur les processus de réforme des structures en cours au sein de l'Union. J'ai déjà soulevé la question au dernier Sommet. Cependant, le mode d'interaction n'a pas changé. L'UA est une famille constituée de plusieurs organes dans laquelle des questions importantes telle, doivent être traitées ensemble. Qui plus est, des organes comme l'ECOSOCC qui a son Secrétariat au sein de la Commission, doivent être en mesure de réfléchir sur des questions relatives à la réforme des structures - le financement, les processus, les propositions et les résultats. En particulier, les décisions concernant CIDO, y compris les questions de personnel doivent être discutées et convenues avec l'ECOSOCC, en tant que questions ayant trait à son bien-être. Ces questions importantes et les questions touchant l'Union dans son ensemble ne doivent plus constituer l'affaire de la seule Commission. La Commission ne doit pas être paternaliste dans ses relations avec les autres organes.

13. En outre, il y a la question du financement et de la viabilité des programmes de l'ECOSOCC, qui a un impact sur les questions mentionnées ci-dessus. Par ailleurs, l'ECOSOCC est maintenant devenu un organe pleinement opérationnel, ce qui implique que les possibilités de financement de ses programmes doivent être élargies afin qu'il puisse remplir ses responsabilités opérationnelles élargies.

## **CONCLUSION ET REMERCIEMENTS**

14. Pour conclure, je tiens à féliciter et à remercier notre Secrétariat au sein de la Direction des Citoyens et de la Diaspora (CIDO) sous sa direction actuelle, pour l'excellent travail qu'il fait depuis la mise en place de la 2<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ECOSOCC. De même, le Bureau, la Commission permanente et de vérification des pouvoirs et l'Assemblée générale de l'ECOSOCC félicitent le Secrétariat pour son dévouement, son ardeur au travail et sa compétence.

2016

# Rapport du conseil économique, social et culturel de l'union africaine (ECOSOCC)

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3549>

*Downloaded from African Union Common Repository*